



Conférence de Presse du 26 janvier 2026

Depuis 17 ans nos associations portent un dossier complexe sur l'activité des carrières, dossier départemental au départ, devenu aujourd'hui régional (Occitanie).
Les impacts sont importants : mise en danger de la ressource en eau des grandes nappes pluviales et alluviales qui abritent les graves alluvionnaires, avec des déviations du sens d'écoulement de la nappe, affaissement piézométrique et pollution de ses eaux (effective désormais en Ariège, en particulier suite à l'immersion continue de déchets du BTP) ; s'y ajoutent les émissions de CO2 pour l'acheminement des matériaux (extraction et remblaiement), la surexploitation des granulats (extractions et mises sur le marché massives) ; l'artificialisation des sols par destructions de terres agricoles (irriguées sur fonds publics) et effet facilitateur sur les grands projets bétonneurs (infrastructures autoroutières, portuaires, ferroviaires etc.) ; le bouleversement des activités économiques locales (problèmes d'accès à l'eau et au foncier) ; et enfin, les impacts sur les cours d'eau de la zone et leur ripisylve (privation d'eau, pollution des eaux).

Jusque dans les années 2009-2010, la taille moyenne des exploitations **alluvionnaires** autorisées sur le secteur de la Basse Ariège (Saverdun, Montaut) était de 35 à 40 ha par exploitation pour des surfaces cumulées voisines de 140 ha.

A la faveur d'une série de manipulations consenties par les services de l'Etat, l'UNICEM a obtenu un renversement complet de la politique des carrières dans ce département.

Une cascade de conséquences :

→ **Une explosion soudaine des autorisations** de gravières sur de grandes surfaces (désormais une centaine d'ha et plus par exploitation, jusqu'à 200 ha), servant tous les géants du BTP sur la plaine de Saverdun et Montaut qui abrite la grande nappe de la basse vallée de l'Ariège (aquifère Ariège-Haute-Garonne). Pour un besoin identifié, lors de la révision du SDC09 en 2011, de 1,2M tonnes par an pour l'Ariège et les territoires proches en Haute-Garonne et Aude, on est passé d'un coup d'une production de 1,1Mt/an à des autorisations accordant des capacités de production de 4M de tonnes/an dont 3.15 Mt/an sur le seul secteur de Saverdun-Montaut et à l'accaparement par les carrières de surfaces au moins 5 fois plus grandes qu'auparavant sur ce territoire.

→ **Des autorisations pléthoriques** et une production très largement excédentaire au regard des besoins locaux.

10 ans plus tard, le Schéma Régional des Carrières d'Occitanie (SRCO) généralise la surexploitation des graves en Ariège. Dans tous les scénarios retenus par le SRCO, à chaque fois l'Ariège est exportatrice de matériaux alluvionnaires.

Elle couvre 214% de ses besoins (besoins estimés à 930 000 t/an pour une production de 1,891 million de t/an) et possède des autorisations d'extraction de 400% supérieurs à ses besoins (plus de 4 millions de t/an)

→ **Evaporation, pollutions de la nappe et entrave à la circulation de ses eaux**

selon les études du BRGM, il faut compter plus de 1Mm3 de déficit hydrique à la parcelle pour 100hectares de nappe mise à jour. Ce sont 6 Mm3 par an perdus pour le seul secteur de Saverdun Montaut à l'heure où les difficultés d'approvisionnements en eau pour tous deviennent prégnantes.



→ L'enfouissement des déchets du BTP dans la nappe alluviale:

Selon le courrier de Mme la Préfète du 29 septembre 2016, **14 millions de tonnes de déchets du BTP sont autorisés à l'enfouissement** dans la nappe pour "reconstituer des sols" pour 2 carriers Denjean Granulat et Mallet. Désormais, d'autres carriers (MPG) sont aussi autorisés à l'enfouissement. A terme, ce sont plusieurs dizaines de millions de tonnes de déchets qui seront enfouis.

Ces déchets dits "inertes" sont issus du secteur du BTP et proviennent essentiellement de la déconstruction. Ce sont principalement des refus de carrières, des terres, mais surtout des bétons de démolition, céramiques, faïences, enrobés et fraisâts de routes et parkings, plaques de goudrons et quantité de matériaux parasites souvent incontrôlables.

Leur porosité est très différente de celle des matériaux extraits qui sont la matrice où circule la nappe alluviale à la vitesse de un, à deux mètres par jour.

Les matériaux ne sont pas stérilisés et les contrôles sont faits "de visu" (!) sur des quantités considérables.

Les déchets enfouis ne sont pas inertes et polluent la nappe pluviale et alluviale

La liste des publications sur ces phénomènes de lixiviation est longue et ils ne peuvent plus aujourd'hui être remis en cause : **les bétons se dégradent au contact de l'eau, re-larguent leurs composants** tels l'aluminium, **et impactent les eaux et les milieux récepteurs.**

C'est exactement ce qui se passe en Basse Ariège depuis une dizaine d'années.

Pour les carriers, l'intérêt est évident, c'est le double profit des deux activités, extraire et enfouir qui est visé.

Pour l'Etat, affirmer que l'enfouissement de **millions de tonnes** de déchets du BTP peut être considéré comme une valorisation par la "reconstruction de terres agricoles" (!!!), lui permet de contourner la directive cadre européenne qui impose l'atteinte de l'objectif de 70 % de matières recyclées.

Les nuisances aux riverains se multiplient

Bruits, poussières, vibrations, rotations de camions se sont multipliés au cours des dernières décennies et empoisonnent le quotidien des habitants de proximité.

La création et la mise en place de la CSS (Commission de Suivi des Suites) est une avancée pour analyser, encadrer et réduire les impacts cumulatifs de cette prolifération des surfaces autorisées en Ariège. Nous remercions Mr le Préfet d'avoir répondu favorablement à la demande des Associations de Protection de la Nature et des riverains des carriers de Basse Ariège.

Foix le 26 janvier 2026